

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°29**

**Séance du 18 janvier 2023**

Le 18 janvier deux mille vingt-trois à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune de PIERRERUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier DERUPTY, Maire.

**Date de convocation :** 13 janvier 2023

**Présents :** Didier DERUPTY, Kévin ROLANDO, Michel PIGAGLIO, Hervé DAUBET, Éric JEAN, Florian JEAN, Fabian JEAN-RIVIAL, Thomas LEBRETON, Fabienne MILLET.

**Absents excusés :** Mathieu RICHARD a donné procuration à Florian JEAN, Agnès GUERRINI a donné procuration à Fabienne MILLET.

**Secrétaire de séance :** Hervé DAUBET.

**Approuvé à l'unanimité**

Approbation du compte rendu du conseil municipal n°28 du 07/12/2022

**Approuvé à l'unanimité**

➤ **ORDRE DU JOUR :**

**1/ contrat de prestations de service 2023 avec le laboratoire vétérinaire départemental des Alpes de Haute Provence**

M. le Maire présente le projet de contrat de services pour l'année 2023 relatif aux prélèvements et d'analyses de surfaces. Il précise que le contrat porte sur la réalisation de 3 contrôles dans l'année.

M.le Maire propose de reconduire pour l'année 2023 le contrat de prestation de service avec le laboratoire Vétérinaire Départemental des Alpes de Haute Provence pour un montant annuel estimatif de 155.52 euros hors taxes.

**Pour à l'unanimité**

**2/ Travaux de réfection du logement de l'école -choix d'un coordonnateur S.P.S.**

M Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'avoir un coordonnateur pour une mission Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S) pour les travaux de réfection du logement de l'école.

Plusieurs devis ont été demandés à différents cabinets. M.le Maire propose de retenir la société SOCOTEC pour un montant de 998 € HT afin d'assurer la mission S.P.S et d'être autorisé à signer le devis correspondant.

**Pour à l'unanimité**

### **3/ Travaux de réfection du logement de l'école –diagnostic amiante**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un diagnostic amiante avant la réalisation des travaux du logement de l'école.

M. le Maire propose de commander la prestation pour un montant de 816 euros TTC auprès de la société Agenda Diagnostics.

**Pour à l'unanimité**

### **4/ ouverture de crédits**

Les communes peuvent sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater avant l'adoption du budget 2023 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

#### Au budget communal :

Il est proposé d'ouvrir pour 2200 euros de crédits au compte 2031 pour les études préalables à la consultation des entreprises pour les travaux du logement de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'ouverture de crédits d'investissement pour 2200 euros de crédits au compte 2031 pour les études nécessaires aux travaux du logement de l'école.
- S'engage à reprendre au budget 2023 ces crédits.
- Autorise M. le Maire à effectuer toute démarche consécutive à cette décision.

**Pour à l'unanimité**

### **5/ Demande de subvention DETR 2023 Études périmètre de protection du puits du Lauzon**

M. le Maire présente l'historique du puits du Lauzon. M. le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès des services de l'État, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en priorité 1.

Il propose de solliciter ces crédits pour le projet suivant :

**Opération** : études complémentaires pour le périmètre de protection du puits du Lauzon

**Montant prévisionnel total des études.....88 350 € HT**

M. le Maire précise qu'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau et du conseil départemental a été déposée et qu'il ne dispose pas d'éléments financiers à ce jour.

Considérant les faibles capacités d'autofinancement de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le programme présenté.
- Sollicite au titre de l'année 20223 l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au plus fort taux pour permettre leur financement.
- Charge M. le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

**Pour à l'unanimité**

## 5/ Demande de subvention DETR 2023 Ordinateurs

M. le Maire expose que comme chaque année, le Conseil Municipal est appelé à solliciter auprès des services de l'État, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Il propose de solliciter ces crédits pour le projet suivant en priorité 2 :

**Opération** : Acquisition d'ordinateurs.

**Montant prévisionnel total.....10 060€ HT**

Prestations	Montant hors taxes
Ordinateurs portables	8 170.00 €
Enceintes	540.00 €
Configuration appareils	1 350.00 €
<b>TOTAL global hors taxes</b>	<b>10 060.00 €</b>

Considérant les faibles capacités d'autofinancement de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme présenté.
- Sollicite au titre de l'année 20223 l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au plus fort taux pour permettre leur financement.
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

**Pour à l'unanimité**

## 6/ Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour l'aménagement d'une aire de stationnement au Hameau de St Pierre

La commune a acquis en 2014/2018 deux parcelles aux abords de la chapelle Saint-Pierre afin de valoriser le parvis de la chapelle Saint-Pierre.

De plus dans le cadre de la réforme de la collecte des déchets un point d'apport volontaire est inclus au projet.

M. le Maire présente le projet établi. Il précise que les services des bâtiments de France ont été préalablement consultés.

Les travaux consisteront en l'aménagement de surface :

- stabilisation du sol par mise en place de matériaux perméables permettant le stationnement d'environ 20 véhicules.
- plantation d'une haie et arbres.
- installation de conteneurs enterrés.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré,

- Autorise M. le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux.

**par huit (8) voix pour, trois (3) voix contre, zéro (0) abstention**

La séance est close à 19h50.

